

en partenariat avec

ÉT VDES
REVUE DE CULTURE CONTEMPORAINE



et avec le Département
d'Éthique biomédicale

États généraux de la bioéthique : quels enjeux ?

Mardi 6 février 2018
de 19h15 à 20h45

La loi relative à la bioéthique de 2011 doit être révisée en 2018. Le Comité Consultatif National d'Éthique (CCNE) est chargé de mettre en place des États généraux de la bioéthique rendus obligatoires par la loi de 2011. Ils doivent permettre de larges concertations et débats entre les citoyens, notamment grâce aux associations, aux comités d'éthique d'instances scientifiques et aux espaces éthiques régionaux. À leur terme, un projet de loi sera soumis au parlement. C'est souligner l'importance de cette concertation.

Quel est le mode d'organisation et de participation ? Quels sont les principaux thèmes abordés ? Quels sont les enjeux éthiques principaux ?

Si nous sommes face à des « changements anthropologiques majeurs » (CCNE), pourquoi faut-il appeler ou refuser des changements éthiques et juridiques majeurs ?

Avec la participation de :

- ♦ **Pr Jean-François Mattei**, professeur émérite de pédiatrie et de génétique médicale, ancien Ministre de la santé, rapporteur des lois relatives à la bioéthique de 1994, membre de l'Académie nationale de médecine.
- ♦ **Bruno Saintôt**, jésuite, responsable du Département Éthique biomédicale du Centre Sèvres.

Débats animés par :

- ♦ **Pr Jean-Noël Fiessinger**, professeur de médecine émérite à l'Université Paris V, ancien membre du Comité consultatif national d'éthique, membre de l'Académie nationale de médecine.
- ♦ **Pr. Jean-Luc Pouthier**, responsable du Département éthique publique du Centre Sèvres.

Libre participation aux frais